Communauté de Communes de la Haute-Somme

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis au 1:2 000 n°58b/60

## Villers-Carbonnel (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 10/10/2024
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER ARRÊTÉ

**Réalisé le : 23/09/2024**

**1er ARRÊT LE : 21/09/2023**
**2ème ARRÊT LE : 10/10/2024**
**APPROUVÉ LE : XX/XX/XXXX**

auddicé urbanisme

auddice.com

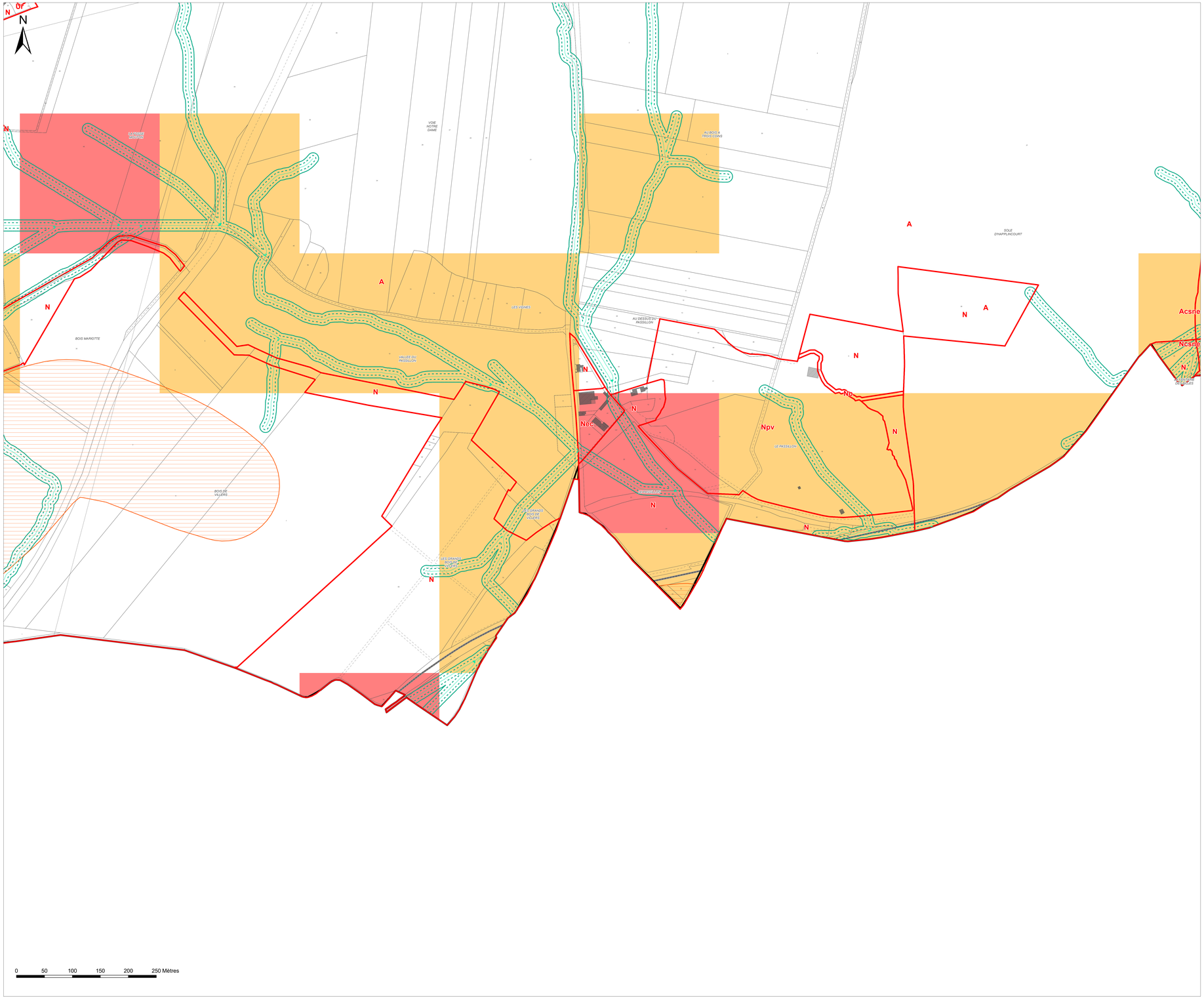


## Légende

**Eléments de contexte :**

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs

**Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

**Zonage pluvial :**

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

**Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :**

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

*A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.*

**Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :**

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

*A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.*

**Autres :**

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

*A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.*

*Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.*